

PLAN D'ACTION 2009-2013

DE LA POLITIQUE CULTURELLE



I. L'affirmation de la fierté d'être lavallois

I.1 Mieux faire connaître notre culture

- Accroître la visibilité des organismes et des artistes professionnels de la région.
- Développer des échanges et des projets culturels de diffusion avec d'autres villes.
- Développer un programme d'ambassadeurs de la culture lavalloise.
- Favoriser l'utilisation des sites de notre patrimoine naturel pour la tenue d'événements et de festivals culturels.
- Élaborer un plan directeur en matière d'interprétation, d'animation et de mise en valeur du patrimoine pour la région.
- Développer un plan d'intervention pour la mise en œuvre du programme « La Route du patrimoine ».
- Soutenir des projets dans le but de consolider et de développer des événements majeurs.
- Profiter des nombreuses tribunes qui nous sont offertes pour affirmer notre culture lavalloise.

I.2 Un cadre d'intervention pour nos lieux de diffusion

- Établir un plan directeur de diffusion pour l'ensemble du territoire.
- Élaborer un programme de diffusion artistique dans le réseau des bibliothèques.
- Développer dans plusieurs secteurs de la ville des espaces muséaux éclatés consacrés à l'histoire et au patrimoine.

2. Un appui aux différents acteurs culturels

2.1 La reconnaissance de la pratique professionnelle

- Revoir les processus d'analyse et les critères d'évaluation pour le soutien aux organismes culturels.
- Favoriser le développement d'un programme permettant d'accueillir des artistes en résidence.
- Développer un programme de soutien et de reconnaissance de l'artiste professionnel, interprète ou créateur.
- Définir une politique de soutien aux événements.
- Accompagner et soutenir les organismes culturels en voie de professionnalisation dans des domaines tels que les communications, la mise en marché, la gestion et l'information.
- Soutenir les organismes artistiques de loisirs qui contribuent au développement de la vitalité lavalloise.
- Accompagner les institutions reconnues dans leurs démarches de financement auprès des instances publiques.

2.2 Des équipements et des infrastructures culturelles

- Consolider le réseau des arts visuels et des arts de la scène sur l'ensemble du territoire lavallois.
- Revoir les orientations de la Maison des arts de Laval et reconfirmer son positionnement.
- Favoriser la mise en place du concept culturel d'un pôle majeur à proximité des nouvelles stations de métro, de la Salle André-Mathieu et de la Maison des arts.
- Rendre accessibles des lieux adéquatement aménagés pour des activités de recherche, d'expérimentation, de création et de production, ainsi que pour des rencontres et des échanges.
- Soutenir les organismes de loisirs artistiques dans leurs besoins en termes de locaux et d'équipements.
- Soutenir les projets de développement des installations muséales reconnues par la Ville.

2.3 Des programmes qui s'adressent à la relève professionnelle

- Définir un cadre d'intervention pour le développement et le soutien de la relève professionnelle.
- Maintenir et consolider les mécanismes de promotion du talent des artistes de la relève.

3. La promotion de nos activités culturelles

- Actualiser les types d'informations et de communications pour la promotion de la culture.
- Développer des réseaux de communication et se doter d'outils de promotion propres à chaque programme.
- Déployer les efforts nécessaires pour bien renseigner les citoyens sur les activités culturelles offertes à Laval.
- Dresser un portrait de l'offre culturelle en créant une banque d'artistes et de leur production.
- Revoir la signalisation et l'identification extérieure de nos différents lieux culturels.
- Poursuivre la promotion de programmes recensant l'ensemble de l'offre éducative des intervenants en arts, en littérature, en écriture, en culture scientifique et en patrimoine.
- Développer des liens plus étroits avec les médias de la région pour permettre une meilleure promotion des activités culturelles qui se déroulent sur le territoire.
- Offrir dans le réseau des bibliothèques l'accès aux différents outils développés pour mettre en valeur les sites historiques et patrimoniaux et leurs éléments ethnologiques.
- Établir un mécanisme (droit de représentation et droit d'auteur) permettant d'enregistrer et de diffuser sur la page Web des bibliothèques les activités et conférences présentées dans le réseau.
- Promouvoir auprès des clientèles non traditionnelles le service de référence et les collections des bibliothèques.

4. Une plus grande participation citoyenne

4.1 Des lieux culturels et des services offerts à la collectivité

- Bonifier l'offre d'activités artistiques auprès des jeunes et des familles.
- Sensibiliser la clientèle en loisirs à l'importance d'un encadrement professionnel.
- Favoriser l'intégration des organismes de loisirs dans les centres de création artistique locaux et régionaux.
- Diffuser les documentaires faisant valoir le savoir-faire des aînés et les rendre accessibles aux citoyens par le réseau des bibliothèques.
- Promouvoir auprès des organismes reconnus par la Ville le service de référence et d'aide-conseil offert par les bibliothèques.
- Maintenir dans les bibliothèques les programmes de sensibilisation à la lecture.
- Favoriser la tenue d'événements dans les quartiers en y intégrant des projets de médiation culturelle.
- Accueillir dans les bibliothèques des conférences traitant de l'histoire des quartiers lavallois.
- Développer et identifier les secteurs ciblés par la Route du patrimoine.
- Réfléchir au repositionnement et à la mise en valeur du complexe culturel André-Benjamin-Papineau.

4.2 Une initiation à la culture

- Soutenir les organismes lavallois en reconnaissant l'importance de leur rôle dans l'initiation et la sensibilisation aux activités culturelles.
- Élaborer une politique pour l'intégration de l'art dans les espaces publics.
- Développer divers outils permettant de sensibiliser les Lavallois aux tendances artistiques contemporaines.
- Développer des collaborations avec les bureaux municipaux lavallois et les bibliothèques afin de participer au développement culturel des quartiers.
- Enrichir le programme « Les Grandes Sorties jeune public ».

5. Une amélioration des connaissances

5.1 La préservation et la conservation de nos biens et de nos valeurs culturelles

- Assurer une conservation adéquate des archives documentaires appartenant à la Ville, dans des espaces normés.
- Conserver dans un lieu archivistique une documentation sur l'ensemble des œuvres littéraires et artistiques réalisées par des Lavallois.
- Soutenir la mise en valeur des collections d'artefacts et de documentaires témoins de l'histoire de l'île.
- Établir le potentiel archéologique de Laval.
- Définir un programme de soutien destiné aux propriétaires privés pour la conservation de biens d'intérêt patrimonial identifiés par la Ville.
- Poursuivre l'application de mesures réglementaires et incitatives dans les « noyaux villageois » et les « ensembles ruraux désignés », ainsi que sur des biens « ponctuels » d'intérêt patrimonial en ayant recours notamment aux Plans d'implantation et d'intégration architecturaux (PIIA).

5.2 La recherche, la création et l'innovation

- Favoriser la mise en place d'un centre de création artistique professionnel.
- Développer un système de gestion pour l'acquisition et la diffusion des œuvres de la collection permanente de la Ville de Laval.
- Se doter d'une politique de développement des collections pour le réseau des bibliothèques.
- Soutenir le développement d'un centre d'archives privées pour la région.
- Mettre en place un système de veille informationnelle dans le développement des bibliothèques.
- Actualiser le parc d'équipement informatique des bibliothèques et développer un plan pour un virage technologique.
- Procéder à une étude régionale et à un diagnostic du patrimoine dans tous ses champs d'intervention.
- Élaborer une politique d'acquisition des objets de collection qui présentent une valeur patrimoniale.
- Assurer un suivi de la mise à jour des inventaires d'éléments d'intérêt patrimonial pour la région.

5.3 La formation professionnelle et le perfectionnement

- Se doter d'un programme de formation professionnelle pour les intervenants culturels et les artistes en cheminement professionnel.
- Renforcer le développement des artistes de la relève par une approche de mentorat.

6. Une approche structurée et intégrée

6.1 Des ententes à développer

- Soutenir activement les efforts auprès du gouvernement du Québec afin que la Salle Alfred-Pellan reçoive un soutien financier annuel et récurrent pour son fonctionnement.
- Susciter l'intégration du secteur privé dans les actions du Regroupement régional en sciences, technologies et sociétés.
- Accentuer la collaboration avec les commissions scolaires et le Collège Montmorency pour les projets en culture, en patrimoine et en muséologie.
- Établir un partenariat avec un transporteur public-privé pour que les écoles lavalloises bénéficient d'un tarif préférentiel lors des sorties dans les musées scientifiques.
- Développer des collaborations avec Tourisme Laval et Laval Technopole autour des grands événements artistiques et programmes culturels.

6.2 Des actions concertées

- Tenir annuellement des rencontres avec les organismes, par champ disciplinaire, afin de favoriser le réseautage, le partage des connaissances et une meilleure utilisation des ressources.
- Favoriser les échanges entre les auteurs lavallois et les bibliothèques.
- Améliorer les services offerts aux écoles par les bibliothèques.
- Tabler sur le secteur de la culture scientifique comme produit d'appel fort pour la région, en renforçant les liens entre ce secteur et l'industrie touristique.
- Développer des mécanismes de concertation entre les différents services municipaux concernés par le patrimoine pour assurer une meilleure cohésion dans le développement de ce volet.
- Soutenir le développement de projets visant la conservation et la protection du patrimoine de Laval dans le cadre d'ententes spécifiques avec des partenaires de différents paliers gouvernementaux.
- Identifier de nouvelles sources de financement pour la culture, de concert avec les diverses instances publiques.

6.3 Suivi de la politique culturelle

- S'assurer que la culture occupe une place importante dans tous les services municipaux.
- Maintenir par le biais des commissions consultatives une complicité avec les principaux acteurs des diverses disciplines.
- Intensifier les actions avec les bureaux municipaux lavallois et les bibliothèques, qui sont implantés dans les quartiers, afin d'offrir et de soutenir une programmation complémentaire et harmonieuse sur l'ensemble du territoire.